



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
20 juin 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 31

Nombre de votants : 31
Pour : 25
Contre : 0
Abstention(s) : 6
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAUX, Carole DE PERETTI, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Linda ROMERO, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Pascal GONET, Marie-Cristine NICOLAS, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Jacques VENET, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Gilles GARCIA

Représenté(s) :

Eric MIGLIACCIO donne procuration à Fanny MAZELLA, Véronique DI MAGGIO donne procuration à Pierre CHAZAL, Luc DE MARIA donne procuration à Armande PROSPERI, Frédéric CARTA donne procuration à Céline BOTTASSO, Marie-Anne BENJO donne procuration à Daniel ALSTERS, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

DEL_2024_115B : Marché 23/12 — Travaux d'aménagement du quai De Gaulle et de ses abords- Autorisation de signer les modifications n°1 aux lots 2 et 3

Après avoir entendu le rapport de Jean-Luc GRANET, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et son article L2122-22;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-8 relatif aux modifications des marchés;

Vu la délibération n°2021_198 du 27 octobre 2021 portant création d'une commission d'appel d'offres permanente;

Vu la délibération n°2023_153 du 27 septembre 2023 autorisant de signer les marchés de travaux d'aménagement du quai De Gaulle et de ses abords;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 12 juin 2024;

La commune de Sanary-sur-Mer réalise l'aménagement du quai de Gaulle et de ses abords. Dans ce cadre, elle doit réaliser les réseaux secs, à savoir le réseau dédié à la fibre de la Ville, le réseau dédié à l'éclairage public et à la sonorisation et le réseau des illuminations. Elle doit également procéder à l'extension de son réseau d'eau brute et, enfin, aux aménagements de surface.

La commune de Sanary-sur-Mer a notifié en octobre 2024, après autorisation du conseil municipal, les trois lots du marché 23/12 relatif aux travaux d'aménagement du quai De Gaulle et de ses abords, répartis comme suit :

N° de lot	Intitulé du lot
1	Terrassements généraux / Génie civil / VRD / Revêtements de sol / Mobilier / Fontainerie
2	Eclairage public / Sonorisation / Prises foraines / Vidéo-surveillance / Automatisation

3	Plantation / Arrosage
---	-----------------------

Chacun des lots du marché est décomposé en une tranche ferme et cinq (5) tranches optionnelles (TO). L'exécution de chaque tranche optionnelle est subordonnée à la délivrance d'un ordre de service du maître d'œuvre au titulaire.

Les marchés ont été conclus à prix unitaires sur la base d'un détail quantitatif estimatif (DQE) qui précise alors les quantités estimées nécessaires par l'opérateur pour réaliser l'ouvrage concerné par son lot.

Des ordres de service ont été réalisés pour le déclenchement des travaux de la tranche ferme ainsi que la tranche optionnelle du lot n°1 respectivement en octobre 2023 et mars 2024 pour chacun des lots.

Dans le cadre de l'exécution des lots 2 et 3, des aménagements se sont avérés nécessaires entraînant la création de prix nouveaux ainsi que la variation de certaines quantités prévues dans le cadre des estimations du marché. Les projets de modification des lots 2 et 3 sont annexés à la présente délibération.

Les modifications du contrat auxquelles procèdent les présents avenants sont fondées sur l'article R.2194-8 du code de la commande publique selon lequel « *Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies* ».

En effet, la modification du lot n° 2 n'entraîne aucune augmentation du montant initial toutes tranches confondues du marché notifié :

Evolution des montants estimés hors taxes par tranches	Montant initial	Montant suite à la modification n°1	% variation
Tranche Ferme - secteur 1 - Quai Général de Gaulle	472 321,00 €	500 415,00 €	6%
TO1 secteur 2 - Place du Souvenir /Place de la Liberté	268 699,20 €	260 896,20 €	-3%
TO2 secteur 3 - Avenue du Maréchal Gallieni	134 708,00 €	110 050,50 €	-18%
TO3 secteur 4 - Boulevard d'Estienne d'Orves et allée d'Estienne d'Orves	393 264,00 €	421 817,00 €	7%
TO4 secteur 5 - Quai du Levant	102 739,00 €	87 532,50 €	-15%
Montant évalué toutes tranches confondues	1 371 731,20 €	1 371 731,20 €	0

La modification du lot n° 3 entraîne quant à elle une augmentation de 99 359,00 euros hors taxes soit 12,16 % du montant initial estimé du marché notifié.

Evolution des montants estimés hors taxes par tranches	Montant initial	Montant suite à la modification n°1	% de variation
Tranche Ferme - secteur 1 - Quai Général de Gaulle	314 543,50 €	390 658,50 €	24,20%
TO1 secteur 2 - Place du Souvenir	143 265,25 €	164 765,25 €	15,01%
TO2 secteur 3 - Avenue du Maréchal Gallieni	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00%
TO3 secteur 4 - Boulevard d'Estienne d'Orves et allée d'Estienne d'Orves	86 885,25 €	86 949,25 €	0,07%
TO4 secteur 5 - Quai du Levant	147 228,75 €	148 908,75 €	1,14%
TO5 secteur 6 - Parking des pêcheurs	122 338,75 €	122 338,75 €	0,00%
Montant évalué toutes tranches confondues	816 761,50 €	916 120,50 €	12,16%

Ainsi, la commission d'appel d'offres, réunie le 12 juin 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité sur ces projets considérant que les conditions de recours aux modifications de marché de faible montant étaient réunies.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède et les projets de modification joints à la présente
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification n°1 au marché n°23/12 lot n°2

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification n°1 au marché n°23/12 lot n°3
- Dire que les crédits correspondants sont prévus au budget annexe du port de la Commune

Pour : 25

Abstentions : 6

Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Gilles GARCIA

Adoptée à la majorité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.